



Communiqué de presse

Contraception et IVG :La Grande Loge Féminine de France salue une avancée.

La Grande Loge Féminine de France se félicite du vote de l'Assemblée Nationale en faveur de l'amendement de la ministre de la santé au budget de la Sécurité Sociale permettant le remboursement de la contraception pour les jeunes filles de 15 à 18ans et le remboursement à 100% de l'IVG pour toutes les femmes dès l'année prochaine.

Forte de son histoire et de l'engagement des franc-maçonnes dans la naissance du Planning Familial, la G.L.F.F. souhaite également que soient assurés la pérennité et le développement des centres de planification et d'éducation familiale.

Ces espaces garantissent déjà une information et un accès à la contraception libre et gratuite, dans un accueil anonyme et ouvert. Cependant ils sont aujourd'hui peu nombreux et parfois difficiles d'accès dans certaines régions alors qu'ils offrent un véritable soutien aux jeunes filles et jeunes hommes dans l'éducation à la sexualité et les préparent à une pleine responsabilité individuelle, parentale et citoyenne.

Paris le 27 octobre 2012